

## RÉSUMÉ

1. Depuis le précédent examen de la politique commerciale du Brésil en 2013, l'économie, qui est largement portée par la demande intérieure, a ralenti et est entrée dans une grave récession en 2015-2016, déclenchée par la dégradation des termes de l'échange puis aggravée par la soudaine incertitude politique. La croissance annuelle du PIB est tombée de 3% en 2013 à 0,9% en 2014, puis est devenue négative en 2015 et 2016; la consommation et la formation brute de capital fixe ont suivi une tendance similaire. Cette récession, l'une des plus graves de l'histoire du Brésil, s'est accompagnée d'une flambée de l'inflation (8,7% en 2016) et du chômage (11,3% en 2016), ainsi que de difficultés en matière de discipline budgétaire. Bien que le système financier national n'ait pas été touché de manière conséquente par le ralentissement économique, la politique nationale de crédit s'est faite plus prudente et la demande a diminué.

2. Pendant la période à l'examen, des initiatives de réformes commerciales et liées au commerce visant à doper la croissance ont été entreprises dans plusieurs domaines, y compris la facilitation des échanges, la lutte contre le dumping, les incitations à la production et au commerce (soutien aux PME par exemple), les entreprises publiques, l'énergie, les industries manufacturières et les infrastructures de transport; d'autres encore sont à l'étude. Les interventions relevant de la politique monétaire ont été calibrées pour contenir l'inflation, qui est restée à la limite supérieure de la marge de tolérance fixée par la Banque centrale du Brésil (BCB) durant la majeure partie de la période à l'examen. Le relâchement des pressions inflationnistes depuis octobre 2016 a permis à la BCB de réduire progressivement son taux directeur, qui avait culminé à 14,15%, ce qui devrait aider à relancer la croissance. La BCB n'a pas cherché à influencer le taux de change, ses interventions sur le marché des devises se limitant à contenir l'instabilité excessive à court terme. Entre 2013 et 2015, le real s'est déprécié d'environ 20% en termes effectifs réels, se rapprochant d'un niveau correspondant davantage aux fondamentaux, puis s'est apprécié d'environ 6% en 2016.

3. Les responsables de la politique budgétaire ont eu du mal à répondre au fort ralentissement économique et aux pressions exercées sur les dépenses publiques par la croissance démographique. Aussi le solde primaire du budget fédéral a-t-il enregistré un déficit croissant entre 2014 et 2016, après une décennie marquée par des excédents successifs. La tendance à la baisse de la dette brute comme nette du secteur public a aussi été inversée, la première étant passée de 51,5% à 69,9% du PIB et la deuxième de 30,5% à 46,2% du PIB entre 2013 et 2016. L'abaissement de la cote de crédit au dernier trimestre de 2015 n'a pas entraîné une trop grande instabilité dans la gestion de la dette publique, grâce à une faible exposition aux devises étrangères et aux investisseurs étrangers. Les autorités ont pris des mesures de consolidation budgétaire, y compris des mesures destinées à améliorer la gestion des finances publiques et des entreprises contrôlées par l'État, et l'adoption d'un nouveau régime budgétaire en décembre 2016. Néanmoins, des solutions doivent encore être apportées aux défaillances structurelles que sont par exemple la complexité et la lourdeur du régime fiscal et la rigidité du budget fédéral et des budgets infrafédéraux.

4. L'économie brésilienne reste tournée vers le marché intérieur, les exportations et les importations de produits et de services ayant représenté environ 25% du PIB tout au long de la période considérée. L'évolution du commerce international et de l'investissement étranger direct (IED) rend compte de l'importance inchangée de l'Union européenne en tant que principal fournisseur et marché d'exportation clé du Brésil, même si en 2015 la Chine est devenue le premier pays de destination des exportations brésiennes de marchandises. Le Brésil attire toujours d'importants flux entrants d'IED (entre 2% et 3,3% du PIB), lesquels ont intégralement financé le déficit du compte courant en 2015 et 2016.

5. Le Brésil est toujours ouvert à l'IED entrant, et l'encourage; celui-ci est ainsi présent dans l'ensemble de l'économie. Il existe des interdictions concernant la participation étrangère dans plusieurs secteurs (certains services postaux et l'énergie nucléaire), ainsi que des limitations (transports aériens, institutions financières, services de santé, acquisition de terres rurales, radiodiffusion et édition, pêche, industries extractives et prospection d'hydrocarbures par exemple). Pendant la période à l'examen, certains services de santé ont été davantage ouverts à l'IED. De plus, un nouveau modèle d'accord concernant les investissements reprenant les lignes directrices de la CNUCED et de l'OCDE a été utilisé pour négocier et signer plusieurs accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements dont la ratification est en cours.

6. Depuis le dernier EPC en 2013, le Brésil a adopté plusieurs modifications de la Constitution, dont une visant à freiner l'augmentation des dépenses publiques. Le cadre institutionnel pour la formulation de la politique commerciale a globalement peu évolué, en dehors du transfert du Secrétariat exécutif de la Chambre de commerce extérieur (CAMEX) du Ministère de l'industrie, du commerce extérieur et des services au Ministère des relations extérieures.

7. La dynamique globale des politiques de commerce et liées au commerce du Brésil est restée la même pendant la majeure partie de la période considérée. Les objectifs commerciaux et liés au commerce affichés par le Brésil sont l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et l'accroissement de la compétitivité des produits nationaux. À quelques ajustements près, dus notamment au récent ralentissement économique, ses programmes établis de longue date pour encourager le développement technologique, protéger certains producteurs nationaux de la concurrence extérieure, attirer les investissements et promouvoir et diversifier les exportations restent relativement inchangés.

8. Le Brésil demeure très attaché au système commercial multilatéral, auquel il participe activement. Au cours de la période à l'examen, il a amélioré le respect de ses engagements dans le cadre de l'OMC en ratifiant l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) et en déposant son instrument d'acceptation du cinquième Protocole sur les services financiers. Par ailleurs, il accorde désormais un traitement préférentiel aux services et aux fournisseurs de services des pays les moins avancés (PMA). Le pays a, pendant la période considérée, présenté de nombreuses notifications à l'OMC, bien que la plupart de ses accords commerciaux conclus dans le cadre de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) n'aient pas encore été examinés; d'après les autorités, des mesures sont actuellement prises pour remédier à cela. Le Brésil a été directement concerné par sept différends dans le cadre de l'OMC, soit cinq en tant que plaignant et deux en tant que défendeur.

9. Même si le Brésil poursuit ses efforts de renforcement de l'intégration économique régionale au moyen d'ACR négociés dans le cadre du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), il met aussi l'accent sur la négociation d'ACR avec des partenaires commerciaux en dehors de la région. Pendant la période considérée, trois accords sont entrés en vigueur (République bolivarienne du Venezuela, Guyana/Saint-Kitts-et-Nevis et Union douanière d'Afrique australe), quatre ont été conclus mais ne sont pas encore entrés en vigueur (Égypte, Colombie, Palestine et Pérou) et deux sont encore en cours de négociation (Union européenne et Mexique). L'absence d'une nomenclature commune pour les préférences tarifaires accordées par le Brésil dans le cadre de ses ACR nuit à leur bonne compréhension et à leur pleine exploitation par les négociants; par conséquent, la part de l'ensemble des importations préférentielles dans la valeur totale des importations brésiliennes reste assez modeste: elle a oscillé entre 13% et 14,5% entre 2013 et 2016.

10. Aucune réforme majeure de la réglementation n'a été entreprise pendant la période considérée. Le programme politique concernant la réglementation liée au commerce reste très axé sur les procédures utilisées au sein des organismes compétents, et non sur la simplification globale du système réglementaire, qui est assez complexe. Les analyses d'impact de la réglementation (AIR) ne sont pas encore systématiquement utilisées au sein de l'administration dans son ensemble. Sur fond de croissance économique négative et de faiblesse des ressources budgétaires, l'amélioration du système réglementaire, pour attirer les investissements, accroître la compétitivité et créer des emplois, a pris une place stratégique dans le programme politique. Le Brésil attache beaucoup d'importance à la transparence et à l'accessibilité de la législation, y compris pour les étrangers; des moyens supplémentaires ont été déployés pour rendre les renseignements relatifs au commerce et aux questions liées au commerce accessibles en ligne.

11. Le tarif douanier reste l'un des principaux instruments de la politique commerciale du Brésil, et une source importante, quoique en recul, de recettes fiscales (3,6% des recettes fiscales totales en 2016). Le Brésil applique le tarif extérieur commun (TEC) du MERCOSUR, quelques dérogations existant pour certains pays. Il accorde au moins le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) à tous ses partenaires commerciaux. Les droits NPF appliqués par le Brésil en 2017 sont entièrement *ad valorem* et le tarif comprend 19 fourchettes, avec des taux allant de zéro à 55%. La moyenne simple des droits NPF appliqués a légèrement diminué, tombant de 11,7% en 2012 à 11,6% en 2017; pour les lignes passibles de droits, la moyenne a reculé de 12,7% à 12,6%. Pendant la période à l'examen, le Brésil a progressivement éliminé les taux supérieurs au TEC adoptés en 2012 pour 100 lignes tarifaires dans le cadre d'un mécanisme temporaire du MERCOSUR.

12. Le Brésil a consolidé l'ensemble de son tarif douanier pendant le Cycle d'Uruguay, à des taux compris entre zéro et 55% pour les produits agricoles (définition de l'OMC) et entre zéro et 35% pour les produits non agricoles. L'écart entre la moyenne des taux consolidés et celle des taux appliqués est de 18,5 points de pourcentage. Les taux appliqués pour 134 lignes tarifaires (contre 120 en 2012) dépassent, parfois partiellement (en raison des différences de niveau d'agrégation), les taux consolidés du Brésil, entre autres du fait de l'adoption du TEC; pour ces lignes, l'importateur peut demander l'application du taux consolidé.

13. Pendant la période à l'examen, outre la ratification de l'AFE, le Brésil a pris des mesures pour moderniser son guichet unique et son programme pour les opérateurs économiques agréés. Le pays applique un régime de licences automatiques et non automatiques pour les importations de divers produits, indépendamment de leur origine. À la fin de 2016, des licences automatiques étaient délivrées pour les importations relevant de 137 lignes tarifaires, tandis que les prescriptions en matière de licences non automatiques s'appliquaient à au moins 5 460 lignes tarifaires (soit plus de la moitié de l'ensemble du tarif douanier du Brésil). Les licences d'importation doivent être obtenues avant le dédouanement; lorsque ce sont les prescriptions en matière de licences non automatiques qui s'appliquent, il est généralement conseillé aux importateurs d'obtenir la licence avant l'expédition des marchandises. Le régime de licences non automatiques est également utilisé dans l'administration des avantages tarifaires et fiscaux, dans le cadre de laquelle les importations doivent faire l'objet d'un "examen de similarité" pour établir qu'il n'existe pas de production nationale équivalente.

14. Le Brésil a encore souvent recours à des mesures correctives commerciales, en particulier des mesures antidumping. Pendant la période à l'examen, 123 nouvelles enquêtes antidumping ont été ouvertes et au 31 décembre 2016 163 mesures antidumping définitives étaient appliquées, dans toute une diversité de secteurs. Le cadre réglementaire régissant l'ouverture d'enquêtes et l'application de mesures antidumping a été modifié en 2013 en vue de renforcer la défense commerciale. Les principales innovations comprenaient: des déterminations préliminaires obligatoires; des améliorations de la définition de la branche de production nationale; un seuil de représentativité de la branche de production nationale moins élevé pour la recevabilité des demandes d'ouverture d'une enquête antidumping; l'application rétroactive des droits antidumping; la formalisation des procédures d'enquête sur place. Depuis la fin du mois de juillet 2015, les procédures administratives liées aux enquêtes antidumping sont effectuées par voie électronique.

15. Le cadre juridique et institutionnel brésilien lié à la mise en œuvre et à l'administration de l'Accord OTC n'a presque pas changé pendant la période à l'examen. L'approche adoptée par le Brésil pour l'octroi d'une équivalence reste fondée sur l'acceptation des résultats d'essais, sans que les règlements techniques étrangers soient explicitement reconnus. La plupart des règlements techniques adoptés au Brésil s'appuient sur des normes internationales ou sur les normes du MERCOSUR; lorsque ce n'est pas le cas, ils sont régis par des critères d'efficacité. Les règlements techniques proposés et dont on juge qu'ils ont des répercussions sur le commerce sont transmis à l'OMC afin que les Membres puissent formuler des observations; pendant la période à l'examen, la plupart de ces notifications ont été présentées moins de 60 jours avant l'entrée en vigueur des règlements.

16. Le régime sanitaire et phytosanitaire du Brésil est fondé sur l'analyse des risques, qui en général prend en considération l'origine des produits importés et leurs caractéristiques. Les conclusions de l'analyse des risques sanitaires sont notifiées pour observations, sous forme de projets, à l'autorité SPS compétente du pays d'origine et à l'OMC. Le Brésil utilise un Régime d'alerte à l'importation (RAI) qui cible les établissements étrangers dont les expéditions de produits animaux ont été jugées non conformes aux prescriptions SPS nationales.

17. Des taxes à l'exportation sont toujours appliquées pour les cuirs et peaux bruts, les cigarettes et les armes et munitions. Le Brésil applique un certain nombre de programmes destinés à stimuler la compétitivité des sociétés tournées vers l'exportation, en particulier les petites entreprises, et à accroître les exportations. Les exportateurs peuvent bénéficier de plusieurs programmes de financement, d'assurance et de garantie offrant des taux d'intérêt intéressants et d'autres conditions avantageuses. Parmi les instruments principaux figurent le Programme de financement des exportations (PROEX) et les mécanismes de crédit à l'exportation dans le cadre du Programme BNDES-EXIM. Ce dernier vise à promouvoir les exportations à valeur ajoutée locale et les critères à remplir pour y participer comprennent souvent des seuils de teneur

en éléments locaux/de production. D'après les autorités brésiliennes, ces conditions ne s'appliquent qu'en ce qui concerne l'admissibilité automatique aux financements.

18. Le régime fiscal intérieur du Brésil reste trop complexe, y compris pour ce qui est du traitement des biens et services importés; les droits de douane et autres taxes sur les transactions commerciales internationales représentent jusqu'à 15% des recettes fiscales fédérales. Les transactions intérieures et transfrontières sont soumises à divers prélèvements fédéraux et infrafédéraux; le cumul croisé de ces impôts n'est pas rare pour la détermination de la base d'imposition. Des incitations et des aides publiques en faveur de la production et du commerce existent au niveau fédéral comme au niveau infrafédéral. Les programmes d'incitation peuvent être régionaux, sectoriels ou à visée spécifique (promotion de la recherche, par exemple). Les mesures de soutien comprennent: des taux d'intérêt réglementés et des financements préférentiels; des avantages fiscaux; des aides financières; l'amortissement accéléré; des garanties; des subventions; des services de conseil; et des programmes d'assurance-crédit. Les incitations accordées au titre de certains programmes en faveur des produits des technologies de l'information, des télécommunications et de l'automatisation sont liées aux critères du Processus de production de base (PPB), qui sont propres à chaque produit et précisent quelles étapes du processus de fabrication doivent avoir lieu au Brésil. Des incitations subordonnées au respect des critères du PPB sont aussi accordées dans certaines zones franches, dans le but de promouvoir le développement et l'intégration régionale des zones frontalières du nord du pays.

19. Le Brésil, qui n'est pas partie à l'Accord plurilatéral sur les marchés publics, a un système décentralisé, qui comprend à tous les niveaux de gouvernement des juridictions indépendantes en matière de passation de marchés publics, soumises à un ensemble de règles communes établies par le gouvernement fédéral. La méthode des enchères inversées est la principale modalité d'adjudication des contrats. En cas d'offres équivalentes, la législation prévoit d'accorder la préférence aux biens et aux services produits au Brésil ou produits/fournis par des entreprises brésiliennes ou des entreprises qui investissent dans le développement technologique au Brésil. Le traitement préférentiel peut se traduire par des quotas, des marges de préférence et des procédures d'appels d'offres exclusivement réservées aux petites entreprises basées au Brésil. Des dispositions spécifiques régissent les préférences applicables aux micro et petites entreprises (MPE) ainsi qu'aux marchandises et aux services produits conformément aux critères du PPB. Dix-sept décrets établissant des marges de préférences relatives à l'adjudication de marchés publics, comprises entre 8% et 25%, pour différents produits relevant du PPB, ont expiré à la fin du mois de décembre 2016 et en mars et juin 2017.

20. Le gouvernement fédéral contrôle toujours un nombre assez important d'entreprises exerçant des activités commerciales dans un large éventail de secteurs, y compris les hydrocarbures, l'électricité, les services portuaires, les services financiers, les transports, les télécommunications et les services de santé. Certaines entreprises publiques fédérales ont toujours une position dominante sur leurs marchés respectifs. En outre, de nombreuses "sociétés publiques" sont détenues ou contrôlées par des gouvernements d'États ou de municipalités. En 2016, le Brésil a modifié le statut juridique des entreprises à participation publique à tout niveau de gouvernement, dans le but d'améliorer leur gouvernance et leur transparence, y compris dans le cadre des marchés publics.

21. La législation brésilienne relative aux droits de propriété intellectuelle (DPI) porte sur tous les grands aspects mentionnés dans l'Accord sur les ADPIC. Dans certains domaines, y compris le droit d'auteur, les droits accordés par le Brésil vont au-delà des périodes minimales prévues dans l'Accord. Le pays est toujours en proie à des retards importants dans le traitement des demandes de protection des DPI, qui peuvent entraver l'innovation technologique. Avec l'élargissement des engagements internationaux et l'adoption de dispositions prévoyant des sanctions en cas d'atteinte dans certains domaines, la protection a été renforcée.

22. Le Brésil reste un acteur majeur du commerce mondial de certains produits agricoles. Pendant la période considérée, la part du secteur agricole dans la valeur ajoutée brute (5,5% en 2016) est restée assez stable, et la productivité du travail apparemment faible, comparé aux autres secteurs de l'économie. La moyenne des droits NPF visant les produits agricoles (10,2%) n'a pas changé et la crête tarifaire du tarif douanier, de 55%, ne concerne que les noix de coco déshydratées. Bien que le niveau du soutien accordé par le Brésil à ses producteurs agricoles reste faible par rapport à d'autres pays et diminue progressivement, le pays applique encore plusieurs mesures de soutien interne, y compris des taux d'intérêt réglementés et des lignes de crédit privilégiées (par exemple au titre du principe de péréquation), des mécanismes de soutien des prix

et un soutien au titre des primes d'assurance-récolte, qui a récemment été privilégié. Des prescriptions en matière de réserves bancaires obligatoires destinées à financer les activités agricoles s'appliquent toujours. Le niveau élevé de l'endettement rural, un problème majeur, fait actuellement l'objet de mesures. Une entreprise d'État intervient toujours dans le fonctionnement de certaines mesures de politique agricole (stockage et prix minimums garantis par exemple).

23. Le Brésil, qui est un exportateur net de pétrole brut et qui fait partie des pays dont la répartition des sources d'énergie est la plus respectueuse de l'environnement, reste presque autosuffisant pour ce qui est de la production d'énergie primaire. La société PETROBRAS, contrôlée par l'État, a maintenu sa position dominante dans les activités liées aux hydrocarbures, en amont comme en aval. Pour remédier aux pertes financières liées aux ventes de combustibles, en 2016, la société PETROBRAS, un décideur de prix sur le marché national des combustibles, a mis en place une nouvelle politique de prix pour l'essence et le diesel en sortie de raffinerie. Des incitations fiscales en faveur des activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz sont toujours appliquées. L'obligation de participation de PETROBRAS à hauteur de 30% dans les champs ante-salifères – qui, avec les règles en matière de teneur en éléments locaux, semblent avoir causé des retards d'exploitation – ainsi que le droit dont dispose PETROBRAS d'être l'unique exploitant des réserves de pétrole ante-salifères ont été supprimés en novembre 2016. Des efforts sont actuellement entrepris pour réformer le régime concernant la teneur en éléments locaux dans ce domaine. La production de biocombustibles, une activité soumise à un mécanisme de subventions croisées, bénéficie toujours d'un soutien, notamment au moyen d'un soutien en faveur de la production de canne à sucre et des voitures hybrides "flex-fuel", d'incitations au crédit destinées à augmenter la capacité de production industrielle de sucre et d'éthanol et de l'augmentation des ratios de mélange obligatoires pour l'essence et pour le diesel. La société publique ELETROBRAS joue toujours un rôle majeur dans le secteur de l'électricité et un autre critère a été adopté pour l'adjudication des concessions des centrales hydroélectriques. Depuis 2015, un système d'alerte tarifaire est appliqué, permettant de transférer chaque mois aux consommateurs les coûts supplémentaires de la production d'énergie thermique. Les tarifs de l'électricité, fixés par l'Agence nationale de l'électricité (ANEEL), l'organisme de réglementation, permettent toujours le subventionnement croisé entre les différentes catégories de consommateurs; de plus, la charge fiscale qui pèse sur les tarifs de l'électricité appliqués aux consommateurs finals reste importante, et varie énormément d'une catégorie de consommateurs à l'autre.

24. Bien qu'en recul, le secteur manufacturier reste important (avec 11,7% de la valeur ajoutée brute en 2016) et diversifié. Les activités prospèrent ou rencontrent de grandes difficultés, en partie du fait de leur faible intégration dans l'économie mondiale (par exemple l'industrie automobile), dans la mesure où plusieurs problèmes structurels, dont ce qu'on appelle le "coût Brésilien", compromettent toujours la compétitivité du secteur. L'initiative de 2016 pour un Brésil plus productif vise à mettre en œuvre des principes de production économes en ressources, pour augmenter le niveau de productivité. La moyenne des droits NPF appliqués aux produits manufacturés (11,8%) n'a presque pas changé. Les vêtements, les textiles et le matériel de transport bénéficient toujours du niveau de protection tarifaire le plus élevé du secteur (35%), protection qui constitue le principal instrument d'une politique manifeste de contournement des droits de douane destinée à attirer l'IED. Outre plusieurs incitations à l'exportation, le remboursement des droits et des taxes à l'exportation dans le cadre du Régime spécial pour le remboursement des taxes aux exportateurs, qui devait initialement expirer à la fin de 2013, a été rendu permanent. Un soutien interne est toujours appliqué sous la forme d'incitations fiscales et non fiscales, y compris des taux d'intérêt réglementés ou des prêts à des conditions libérales, des subventions à la location et des préférences temporairement accordées aux fournisseurs locaux dans le cadre des marchés publics. Les prescriptions en matière de teneur en éléments locaux liées aux étapes de la production qui sont associées aux mesures de soutien interne continuent de protéger les producteurs nationaux de la concurrence étrangère. Des mesures d'incitation propres à certains secteurs, dont l'industrie automobile (Programme INOVAR-AUTO jusqu'en 2017), les technologies de l'information, l'aéronautique, les engrais et les produits pharmaceutiques, ont été maintenues. Des mesures ont été prises pour réduire les droits de douane sur les voitures à pile à combustible et les voitures électriques, tandis que l'application du traitement en franchise de droits pour les véhicules automobiles en provenance d'Argentine, du Mexique et d'Uruguay a été reportée à 2019.

25. Les services, qui sont une composante essentielle de la compétitivité globale à l'exportation, représentent toujours la part la plus importante de la valeur ajoutée brute du Brésil (73,3% en

2016) et de la création d'emplois. Toutefois, malgré des améliorations dans certains domaines, les services pâtissent toujours de déficiences structurelles qui freinent le potentiel de croissance de l'économie dans son ensemble. Pendant la période à l'examen, les engagements du Brésil dans le cadre de l'AGCS ont été améliorés et trois des ACR du Brésil contiennent désormais des engagements OMC-plus concernant les services. La part des banques publiques dans les actifs bancaires totaux a augmenté et il existe toujours d'importants écarts de taux d'intérêt, entre autres parce que les grandes banques ne sont pas soumises à la pression concurrentielle. Bien qu'elle ne soit pas indépendante, la Banque centrale du Brésil jouit toujours d'une certaine autonomie administrative; des dispositions législatives lui donnant une plus grande autonomie encore pourraient être envisagées à l'avenir. Les prescriptions en matière de réassurance applicables aux compagnies d'assurance étrangères, comme l'obligation de cession à un réassureur local et le plafonnement des cessions à l'intérieur d'un même groupe, ont été notablement assouplies.

26. La forte concurrence existant sur le marché a continué de permettre l'amélioration de la qualité et des tarifs des services de télécommunication. Pendant la période à l'examen, des prescriptions en matière de teneur en éléments locaux étaient appliquées pour l'attribution des fréquences du spectre radioélectrique par voie d'enchères. Des limitations de la participation étrangère et des prescriptions en matière de teneur en éléments locaux ou des préférences s'appliquent toujours à certains services audiovisuels et de radiodiffusion.

27. Des initiatives ont été entreprises pour remédier aux goulets d'étranglement au niveau des transports et des infrastructures connexes. Le marché national de l'aviation reste très concentré et les services publics de transport aérien national (cabotage) sont toujours réservés aux personnes morales brésiliennes. Les principaux aéroports commerciaux restent la propriété de l'État et sont toujours exploités par une entreprise publique. Dans les transports maritimes, la flotte sous pavillon national reste concentrée et dominée par des navires de l'entreprise publique PETROBRAS. Le cabotage est toujours réservé aux navires battant pavillon brésilien, sauf sous certaines conditions. Les principaux ports sont toujours soit exploités par les gouvernements des États ou des municipalités soit administrés par une entreprise publique, bien que la majorité des opérations de transport de marchandises soient assurées par des terminaux privés. Les navires étrangers restent soumis à un droit d'utilisation des phares.

28. L'accès des étrangers aux services de commerce de gros est autorisé sauf pour les combustibles solides, liquides et gazeux et les produits connexes à moins que les prescriptions nationales ne soient respectées, tandis que la présence commerciale dans les services de détail et de franchisage demeure libre de toute restriction. Une loi de 2014 sur la commercialisation par voie numérique établit le cadre d'utilisation d'Internet. La quasi-totalité des achats internationaux par voie électronique se voient appliquer une taxe forfaitaire de péréquation de 60%. Outre les incitations fiscales existantes, des programmes de financement propres au secteur du tourisme, caractérisés par des taux d'intérêt préférentiels ou réglementés, ont été adoptés pour répondre à la forte demande induite par les événements d'envergure accueillis pendant la période considérée.

29. S'agissant des services professionnels, des accords bilatéraux ont été signés en 2014 (architectes et urbanistes, Portugal), en 2015 (ingénieurs) et en 2016 (architectes et urbanistes, France). Le Programme en faveur de l'établissement de nouveaux médecins, adopté en 2013, a permis à des médecins étrangers d'exercer au Brésil sans obligation de remplir les conditions habituelles d'exploitation. En 2015, les services de soin de santé ont été ouverts à l'investissement étranger.

30. L'économie brésilienne devrait enregistrer une reprise progressive en 2017, mais la croissance devrait rester peu importante pendant une longue période. Malgré des fondamentaux économiques solides dans l'ensemble, des risques de détérioration des perspectives économiques existent toujours au Brésil. L'économie reste vulnérable à un retour de l'incertitude politique ainsi qu'à un traitement retardé des déséquilibres budgétaires. La prospérité et la croissance durables futures dépendent de la mise en œuvre de réformes structurelles propres à accroître la productivité dans plusieurs domaines, y compris une refonte du régime fiscal et d'incitations, actuellement trop complexe, et la réduction des contraintes réglementaires qui pèsent sur les entreprises, ainsi que de l'élimination des lacunes en matière d'infrastructures et de la résolution des problèmes liés aux pensions et au marché du travail. De telles réformes augmenteraient la résilience de l'économie brésilienne, lui permettant ainsi de continuer à réaliser ses vastes objectifs économiques et de prospérité, y compris la croissance inclusive et la réduction des écarts de richesse.